



Courbevoie, le 1^{er} Juillet 2019

Destinataires :

Présidents(es) des clubs affiliés des Hauts-de-Seine

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

**Vendredi 27 Septembre 2019 à 21 h
Gymnase Jean Blot
21 rue Pierre Brossolette
92400 Courbevoie**

ORDRE DU JOUR

- **Election au poste de Secrétaire Général**

Peuvent participer à l'Assemblée Générale Elective, les représentants des associations affiliées, ayant acquitté pour l'année sportive en cours la cotisation annuelle établie par la Ligue.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, les Présidents(es), à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Président du Comité Départemental
des Hauts-de-Seine de Karaté et D.A.
Jean PERBAL**



**Aux présidents des clubs du Comité
Départemental des Hauts de Seine**

Courbevoie, le 1^{er} Juillet 2019

Objet : Annonce Assemblée générale électorale

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente qu'une assemblée générale électorale de notre Comité se tiendra le **27 Septembre à 21 h 00** à l'adresse suivante :

Gymnase Jean Blot
21 rue Pierre Brossolette
92400 Courbevoie

Elle aura pour but d'élire une ou un secrétaire général, le poste étant vacant. Une convocation à cet effet vous sera adressée dans les délais impartis par les statuts de la ligue.

Ainsi, pour les licenciés désirant se porter candidats, les candidatures doivent être envoyées au siège du Comité, par lettre recommandée avec accusé de réception, 20 jours francs avant le jour fixé pour cette élection, c'est-à-dire au plus tard le 6 Septembre 2019.

Je vous joins ci-après les formulaires de candidature type.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président du Comité Départemental
des Hauts de Seine de Karaté et D.A.
Jean PERBAL



Courbevoie, le 1^{er} Juillet 2019

Destinataires :

Présidents(es) des clubs affiliés des Hauts-de-Seine

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Vendredi 27 Septembre 2019 à 19 h 00
Gymnase Jean Blot
21 rue Pierre Brossolette 92400 Courbevoie

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Septembre 2018 ;
- Rapport moral du Président ;
- Examen et approbation des comptes 2018 - 2019 ;
- Rapport du vérificateur des comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Vote du budget 2019 - 2020 ;
- Quitus trésorier ;
- Rapport des commissions sur la saison 2018-2019 et présentation de la saison 2019-2020 ;
- Questions diverses : elles doivent être adressées par écrit, 8 jours au moins avant la date de l'assemblée générale au siège du Comité Départemental.

Peuvent participer à l'assemblée générale, les représentants des associations affiliées, ayant acquitté pour l'année sportive en cours la cotisation annuelle établie par la Ligue Régionale d'Ile de France.

Vous trouverez ci-joint un pouvoir pour les Présidents qui souhaitent se faire représenter par un membre de leur club.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, les Présidents(es), à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du Comité Départemental
des Hauts-de-Seine de Karaté et D.A
Jean PERBAL

BUDGET PREVISIONNEL COMITE DEPARTEMENTAL DU 92 - 2019/2020

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat	10520	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises PASSEPORTS COMPETITION	16260
Prestations de services	10520		
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	5300	- CNDS	
Locations immobilières et immobilières	4520	-	
Entretien et réparation		-	
Assurance	300	Région(s)	
Documentation	480	-	
Divers		-	
62 - Autres services extérieurs	38300	Département(s)	25860
Rémunérations intermédiaires et honoraires	25300	-	
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions	13000	FFKDA	25370
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
64 - Charges de personnels	32380	Fonds européens	
Rémunération des personnels	25665	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales	6715	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnels			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	22510
66 - Charges financières		Dont cotisations PASSAGES GRADES + COTISATIONS FEDERALES	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements	3500	78 - Reports (ressources non utilisées d'opérations antérieures)	
Total des charges directes (I)	90000	Total des produits directs (I)	90000
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des charges indirectes (II)	0	Total des produits indirects (II)	0
TOTAL (I + II)	90000	TOTAL (I + II)	90000

Le Président du CD92

Fabals





**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET ELECTIVE
COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE DE KARATE
et
DISCIPLINES ASSOCIEES
27/09/2019 à 19 h 45
GYMNASE JEAN BLOT SALLE DU FOYER CENTRAL
21, rue Pierre Brossolette
92400 COURBEVOIE**

Procès Verbal

Sur convocation de Jean PERBAL, Président du comité départemental des Hauts-de-Seine, les présidents des clubs des Hauts-de-Seine et ses mandataires, les membres du comité directeur et de l'équipe technique se sont réunis lors de l'Assemblée Générale. Il a été établi une feuille de présence signée par tous les membres présents à leur entrée en séance et qui demeure annexée au procès verbal.

Etaient présents ou représentés : 14 Clubs.

Concernant l'Assemblée Générale Elective, le comité départemental de Hauts de Seine n'ayant reçu aucune candidature, le Président informe que la ou le secrétaire général(e) sera nommé ultérieurement au sein du comité directeur.

De ce fait, la secrétaire du Comité Départemental du 92 Brigitte BRISEBARRE assurera le compte rendu du procès verbal.

Le Président du CD92



ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2019 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :

Le président annonce que la saison 2018 - 2019 s'est déroulée sans problème particulier et qu'il lui reste une année en tant que président.

Pour la saison 2019 - 2020, Le président insiste sur plusieurs points à savoir :

- le problème de trouver des gymnases pour les compétitions

Le président remercie le club de Villeneuve la Garenne qui nous aide toutes les saisons pour l'organisation des compétitions sur le département. Les différentes compétitions de cette nouvelle saison seront organisées à Villeneuve puisque le club nous informe qu'il a obtenu l'accord de leur mairie (voir calendrier sportif)

Le Tournoi des 36 Communes prévu le 17 Novembre 2019 se déroulera à Villeneuve la Garenne ainsi que l'ensemble des compétitions prévu (en attente de confirmation pour les 7 et 8 Décembre 2019)

Le Challenge des Hauts de Seine se déroulera le 14 Juin 2019 au Plessis Robinson .

Le président insiste sur le fait de l'organisation de ces deux compétitions sont importantes puisque ce sont sur celles-ci que le Département nous accorde des subventions relativement conséquentes.

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2018 – 2019 :

Monsieur GOETTELMANN Gabriel, trésorier du département des Hauts-de-Seine, présente la comptabilité de la saison 2018 - 2019 et son rapport financier (en PJ) et commente les lignes du bilan, du compte de résultats et de la compta.

- Au 31 aout, le département est à 6 146 euros.
- En septembre, la subvention du Conseil Général de 25 856 euros.
- Le département a un résultat comptable positif de 6 146 euros

Cet excédent est affecté sur le compte report à nouveau.

Les comptes de la saison 2018 – 2019 arrêtés au 31/08/2019 sont adoptés à l'unanimité.

Le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES :

L'expert-comptable du Cabinet GUINARD étant présent, tient à noter que les comptes sont très bien tenus et qu'il délivre l'attestation et sa lettre de mission présentant les comptes annuels au Comité suite à la vérification des comptes.

L'exercice comptable de la saison 2018 - 2019 du département va du 1er septembre 2018 au 31 aout 2019.

Le rapport de l'expert-comptable est adopté à l'unanimité.

Le budget du département des Hauts-de-Seine, pour la saison 2018 - 2019 a été affecté, aux différentes commissions, par le bureau et le directeur technique du Comité Départemental, monsieur BIAGIOTTI.

Le Président du CD92

Abal



VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 - 2020 :

Monsieur GOETTELMANN présente le budget prévisionnel 2019 - 2020.

Le budget passe de 100 947 € à 90 000 €

Le budget est adopté à l'unanimité.
Affectation du résultat adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS SUR LA SAISON 2018 - 2019 ET PRESENTATION DE LA SAISON 2019 - 2020 :

➤ Directeur technique départemental, monsieur Benjamin BIAGIOTTI

Monsieur Benjamin BIAGIOTTI présente le rapport annuel, remis à la fédération.
Un powerpoint sur la présentation que la Fédération Française de Karaté et D.A. faite lors de la réunion des Présidents et des Directeurs Techniques est montré par Mr Benjamin BIAGIOTTI.
Il tient à noter que chaque responsable de commission a bien travaillé

Interviennent alors les responsables des commissions ou leurs suppléants.

a) Arbitrage

En l'absence de Monsieur DAOUD, c'est son adjointe Sybille FRIK qui présente le rapport de la commission arbitrage. En PJ le rapport.

b) Ecole de formation

en PJ le rapport

c) Entraînements Elite et Enfants

en PJ le rapport

d) Commission Full Contact – Karate Contact

Présentation faite par Monsieur PLANA en présence de Monsieur CARBONNIER. En PJ le rapport.

e) Informatique et Web

- le site fonctionne bien
- les licenciés du département montrent une satisfaction générale de la gestion du site et des informations relayées également par Facebook, Tweeter et Instagram.

f) Commission féminine et Body karaté

- toujours pas de candidature à cette commission

Le Président du CDDK
FuBa



h) Commission des grades

En PJ le rapport

- pas de responsables WUSHU - AMV - KRAV MAGA présents

QUESTIONS DIVERSES :

Le président répond au courrier reçu par le club Shinjigenkan Institut France représenté, lors de cette assemblée par son président Monsieur Claude Collier

MOT DE FIN DU PRESIDENT :

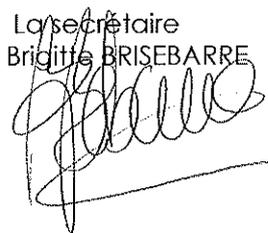
Monsieur Jean PERBAL, Président du Comité Départemental des Hauts-de-Seine, tient à remercier les membres du comité directeur et des équipes techniques pour leur sérieux et la qualité de leur travail pour la saison écoulée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 30

Le Président
Jean PERBAL



La secrétaire
Brigitte BRISEBARRE



Article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 :

« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres des associations opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la publication à la préfecture desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Président dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le président des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa. »

Le Président du CD **F.K.D.A.**





**COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE DE KARATE ET
DISCIPLINES ASSOCIEES**

**Association dont le siège social est sis
21 rue Pierre Brossolette 92400 Courbevoie
Immatriculée au SIRET N° 422 752 808 00044 Code APE/NAF 9312Z**

**RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER
SAISON 2018 - 2019**

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous allons réunir en Assemblée Générale les présidents des clubs de karaté des Hauts de Seine afin, d'une part de rendre compte de la situation financière du Comité Départemental des Hauts de Seine de Karaté et de ses disciplines associées et de son activité durant l'exercice clos au 31 Août 2019 et, d'autre part, de soumettre à son approbation les comptes annuels dudit exercice donner quitus au Trésorier.

Nous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux au siège du Comité.

I - ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA LIGUE AU COURS DE L'EXERCICE

Il convient de noter que cet exercice concerne la période allant du 1er Septembre 2018 au 31 Août 2019. Le bureau, réélu en Juillet 2016, est intervenu pendant la période entière de cet exercice.

Le trésorier constate que l'ensemble des pièces et justificatifs ont été communiqués et chaque dépense justifiée par des factures et fiches d'intervention.

L'exercice s'est traduit par la poursuite de son activité principale, au maintien et au développement du karaté et de ses disciplines associées dans le département des Hauts de Seine et par la confirmation de la remise à niveau de la trésorerie

Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karate et Disciplines Associées
21 rue Pierre Brossolette 92400 Courbevoie
Tél : 01-47-88-50-01 email : cd92.ffkarate@gmail.com
Site internet : www.ffkarate.fr/liguehautsdeseine
Siret 422 752 808 00044 APE/NAF 9312Z
Association déclarée le 27/10/1977 sous le n°18/565

Le Président du CD92


Cet exercice peut être qualifié par la poursuite de la rigueur et le développement de projets.

L'ensemble des dépenses a été consacré à son activité principale qui est notamment de maintenir et développer les compétitions (élite, honneur, challenge 92, tournoi des 36 communes, challenge Berger), d'assurer la journée du Samouraï, les entraînements élites de la commission sportive, l'école de formation, le passage des grades, l'école d'arbitrage.

Fort d'une relation de confiance avec l'équipe du CNDS, nous avons donc pu compter sur cet exercice d'une subvention.

Le Conseil Général nous a fortement appuyé en nous délivrant une subvention de fonctionnement ainsi qu'une subvention pour les manifestations sportives départementales totalisant une subvention globale comptable de 26 712 €.

La Fédération Française de Karaté nous a versé la somme de 21406 € + 3149 € en aides diverses soit un total de 24 195 €.

Les autres produits d'exploitation (vente de passeports, cotisations clubs, ...) ont progressé. Par contre, nous avons le souci de constater qu'un certain nombre de clubs ne sont pas à jour de leur cotisation (15 % environ).

On peut noter une diminution par rapport à l'exercice précédent de la recette de l'école de formation.

Les recettes des passages de grades permettent quant à elles d'apporter de la trésorerie du Comité et reste également bénéficiaire.

Par ailleurs, il est à regretter l'absence de recettes exceptionnelles liées au sponsoring.

Pour cet exercice, les recettes s'élèvent à 87 559 €.

Concernant les dépenses, elles ont fait l'objet d'une baisse due à différentes mesures de réduction des coûts pour les compétitions. Elles sont de 81 413 €.

L'ensemble des activités a été développé, grâce à des investissements humains et avec un maintien des dépenses notamment, grâce à la rigueur du Bureau Directeur, à l'absence de loyer sur le site de Courbevoie, la gestion du stock des trophées et médailles qui s'est poursuivi, aux restrictions sur les compétitions (repas, arbitres, médecins, ...)

Les budgets et les dépenses ont eu pour conséquence la diminution des charges d'exploitation de 81 413 € en N-1 à 95 809 € en N. Le résultat en découlant s'est soldé par un excédent de 6 146 € en résultat d'exploitation.

Les fonds propres de l'association sont de - 17 424 €.

Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karate et Disciplines Associées
21 rue Pierre Brossolette 92400 Courbevoie
Tél : 01-47-88-50-01 email : cd92.ffkarate@gmail.com
Site internet : www.ffkarate.fr/liguehautsdeleine
Siret 422 752 808 00044 APE/NAF 9312Z
Association déclarée le 27/10/1977 sous le n°18/565

Le Président du CD92



EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les objectifs pour l'exercice 2019 - 2020 sont pour l'équipe, notamment composée du Bureau et du Comité Directeur, de développer l'ensemble des commissions, de déléguer des missions précises à des bénévoles et surtout de maintenir toutes dépenses superflues, afin que l'association puisse se consacrer à son objectif principal à savoir le développement du KARATE et des DISCIPLINES ASSOCIEES pour le compte des licenciés.

L'année 2019 - 2020 poursuivra ses missions :

1. Sélection au Championnat de France par les compétitions Elite et Honneur, et autres ;
2. L'activité et le développement de la commission Enfants et la découverte du karaté ;
3. L'activité et la progression de maintien et recherche de futur champion ;
4. L'activité et le développement de l'entraînement Elite des cadets, juniors, seniors ;
5. L'activité et le développement de l'entraînement Elite des pupilles, benjamins, minimes ;
6. Les stages et compétitions du Karaté Contact et autres disciplines associées ;
7. Les stages de formation des professeurs pour accueillir des personnes ayant un Handicap ;
8. Les stages Martiaux destinés au public féminin ;
9. Les stages de experts fédéraux et sportifs ;
10. Les passages de grades ;
11. La formation des jurys et des candidats pour les passages de grades ;
12. L'Ecole de Formation des enseignants ;
13. Les stages de formation des arbitres ;
14. La poursuite de l'Ecole d'arbitrage.

II - RESULTATS - AFFECTATION

Nous vous précisons tout d'abord que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Au cours de l'exercice clos le 31 Août 2019, les produits d'exploitation ont baissé de 87 559 € contre 100 947 € en N-1.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 81 413 € contre 95 809 € en N-1.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un excédent de 6 146 € contre un excédent de 5 138 €.

Le Président du CD92



Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karate et Disciplines Associées
21 rue Pierre Brossolette 92400 Courbevoie
Tél : 01-47-88-50-01 email : cd92.ffkarate@gmail.com
Site internet : www.ffkarate.fr/liguehautsdeseine
Siret 422 752 808 00044 APE/NAF 9312Z
Association déclarée le 27/10/1977 sous le n°18/565



L'exercice clos le 31 Août 2019 se traduit par un excédent de 6 146 € pour un excédent en N-1 de 5 138 €.

Le Trésorier remercie l'ensemble des commissions pour avoir compris l'importance de la gravité financière dans laquelle la Ligue était en 2012 et avoir fait les efforts nécessaires depuis sept ans à son rétablissement financier. Le Trésorier précise que la situation est rétablie. Cependant, il est à noter que les subventions étatiques représentent 37 % de nos recettes et qu'une forte diminution peut remettre en cause cet équilibre après une période d'une année d'exploitation.

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

Nous proposons à l'assemblée générale de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 6 146 €.

Nous proposons de bien vouloir décider d'affecter cet excédent sur le compte "report à nouveau".

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LE TRESORIER
Gabriel GOETTELMANN



Le Président du CD92

